

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 09/145 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA CONVENTION TRIPARTITE D'APPLICATION ENTRE L'ETAT, LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ET L'UNIVERSITE DE CORSE POUR LA PERIODE 2009-2012

---

#### SEANCE DU 20 JUILLET 2009

L'An deux mille neuf, et le vingt juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. BIANCUCCI Jean à M. ANGELINI Jean-Christophe  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby  
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etienne  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine

#### **ETAIT ABSENT :**

M. GUAZZELLI Jean-Claude.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** le Code de l'Education,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986, relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986, portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,
- VU** le décret n° 2008-1519 du 22 décembre 2008 portant dissolution de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Corse,
- VU** le décret n° 2008-1520 du 22 décembre 2008 portant création d'un Institut Universitaire de Formation des Maîtres dans l'Université de Corse,
- VU** l'arrêté du 22 juillet 2008 relatif aux habilitations données à l'Université de Corse à délivrer des diplômes nationaux,
- VU** l'arrêté du 2 octobre 2008 relatif aux habilitations données à l'Université de Corse à délivrer des diplômes nationaux,
- VU** l'arrêté du 18 juin 2009 relatif aux habilitations données à l'Université de Corse à délivrer des diplômes nationaux,
- VU** la délibération n° 04/009 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 approuvant le schéma directeur de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche : programme prévisionnel des investissements,
- VU** la délibération n° 05/137 AC de l'Assemblée de Corse du 18 juillet 2005 adoptant le schéma d'aide à l'enseignement supérieur,
- VU** la délibération n° 06/247 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2006 approuvant la contribution de la CTC au développement de l'Université de Corse,

- VU** la délibération n° 08/242 AC du 18 décembre 2008 approuvant le programme Corse Esprit d'Entreprise (C2E),
- VU** la convention-cadre tripartite signée le 30 janvier 2004 entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse,
- VU** le Contrat de Projet ETAT/COLLECTIVITE TERRITORIALE de CORSE signé le 16 avril 2007, pour la période 2007/2013,
- VU** la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Corse validant les orientations générales du projet d'établissement 2009-2012 et validant la carte des formations 2009-2012,
- VU** la convention de subvention globale FEDER, signée le 28 juillet 2008,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

##### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la convention tripartite d'application entre l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse pour la période 2009-2012, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

##### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

##### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 juillet 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXES**

**CONVENTION TRIPARTITE d'APPLICATION**  
**Entre l'ETAT,**  
**La COLLECTIVITE TERRITORIALE de CORSE**  
**et l'UNIVERSITE de CORSE**  
**POUR LA PERIODE 2009/2012**

ENTRE :

L'ETAT,  
représenté par Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de Corse, assisté par  
Monsieur Michel BARAT, Recteur de l'Académie de Corse, Chancelier des  
Universités,

La COLLECTIVITE TERRITORIALE de CORSE,  
représentée par Monsieur Ange SANTINI, Président du Conseil Exécutif de Corse,  
ayant reçu mandat, par délibération n° 09/145 AC du 20 juillet 2009 de conclure la  
convention d'application 2009/2012,  
d'une part,

ET :  
L'UNIVERSITE de CORSE,  
représentée par Monsieur Antoine AIELLO, son Président,  
d'autre part,

VU le Code de l'Education,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Recherche,

VU le décret du 8 avril 2002 portant application au système français  
d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de  
l'enseignement supérieur,

VU la convention-cadre tripartite signée le 30 janvier 2004 entre l'Etat, la  
Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse,

VU la délibération n° 04/09 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004  
approuvant le schéma directeur de développement de l'enseignement  
supérieur et de la recherche : programme prévisionnel des investissements,

VU la délibération n° 06/247 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2006  
approuvant la contribution de la CTC au développement de l'Université de  
Corse,

VU le Contrat de Projet ETAT/COLLECTIVITE TERRITORIALE de CORSE signé  
le 16 avril 2007, pour la période 2007/2013,

VU le décret n° 2008-1519 du 22 décembre 2008 portant dissolution de l'Institut  
Universitaire de Formation des Maîtres de l'Académie de Corse,

- VU le décret n° 2008-1520 du 22 décembre 2008 portant création d'un Institut Universitaire de Formation des Maîtres dans l'Université de Corse,
- VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Corse validant les orientations générales du projet d'établissement 2009-2012 et validant la carte des formations 2009-2012,
- VU l'arrêté du 22 juillet 2008 relatif aux habilitations données à l'Université de Corse à délivrer des diplômes nationaux,
- VU l'arrêté du 2 octobre 2008 relatif aux habilitations données à l'Université de Corse à délivrer des diplômes nationaux,
- VU l'arrêté du 18 juin 2009 relatif aux habilitations données à l'Université de Corse à délivrer des diplômes nationaux,
- VU la convention de subvention globale FEDER, signée le 28 juillet 2008,
- VU la délibération n° 08/242 AC du 18 décembre 2008, approuvant le programme Corse Esprit d'Entreprise (C2E),
- VU la délibération n° ... .. AC de l'Assemblée de Corse du ... ..portant adoption de la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Il est convenu ce qui suit :

## P R E A M B U L E

La convention cadre signée le 30 janvier 2004 par l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse, a prévu l'établissement de contrats de développement pluriannuels que sont les conventions d'application périodiques. Cette forme de contractualisation se veut une réponse pragmatique voulue par les trois partenaires afin de conjuguer les enjeux nationaux d'évolution du paysage universitaire et la nécessaire prise en compte des particularités de la Corse.

La convention d'application 2004-2007, signée le 22 juillet 2005, inaugurerait ce nouveau cadre contractuel. Son bilan atteste du très bon niveau de réalisation des projets universitaires développés durant cette période. Par ailleurs, tous les engagements sur les moyens en personnels prévus par la convention ont été honorés, à l'exception de 5 postes du CNRS, toujours en attente et 2 postes d'IFREMER pour lesquels les décisions d'attribution n'ont été suivies d'aucun effet. Le bilan de cette convention figure en pièce jointe n° 1 du présent document. Il reprend de façon détaillée l'ensemble des actions menées à bien.

La recherche, les relations internationales et le pilotage ont constitué l'épine dorsale de la convention d'application 2004-2007. Sans relâcher l'effort dans ces domaines clés du développement de l'Université, le projet 2009-2012 met prioritairement l'accent sur la formation et l'insertion professionnelle.

Concernant la formation, la mise en place de nouveaux parcours de haut niveau apparaît comme un enjeu capital, en particulier le projet de création d'une Ecole

d'Ingénieurs intégrée dans le réseau Polytech. De même, la formalisation de parcours de réussite et l'intégration de l'IUFM ont vocation à modifier en profondeur l'offre pédagogique de l'établissement.

D'autre part, en identifiant l'insertion professionnelle comme un axe stratégique à part entière, l'Université marque le souhait de faire évoluer très fortement ses rapports avec le monde du travail, en mettant en place une ingénierie innovante et réactive. Ses partenaires s'attacheront à soutenir cette démarche, en l'insérant dans le cadre plus général d'un renforcement des compétences et de la qualification professionnelle dans le tissu économique insulaire.

Ces choix stratégiques dont l'intérêt a été reconnu par l'AERES, dans le cadre de son évaluation (début 2008) ont été définis dans le courant de l'année 2007.

Enfin, le projet 2009-2012 s'inscrit dans le contexte national de transfert des compétences et responsabilités élargies (loi du 10 août 2007). L'Université de Corse fait partie des dix huit Universités autonomes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. De plus, elle est l'une des premières Universités avec Paris VI, à avoir demandé le transfert des ressources patrimoniales. Un travail d'expérimentation sera engagé en 2009 par les partenaires afin d'étudier la faisabilité technique et juridique d'un éventuel processus de dévolution de la propriété immobilière.

Dans cette perspective, l'Université s'emploiera à renforcer ses modes de management des ressources et à optimiser les marges de manœuvre induites par l'accès à l'autonomie.

Le projet 2009-2012, qui vise un haut niveau de performance, s'articule en conséquence autour de trois axes stratégiques de développement :

- ❖ **Franchir de nouveaux seuils qualitatifs, prioritairement en matière de formation, mais également en matière de recherche, relations internationales et vie étudiante, tout en confortant le socle global**
- ❖ **Structurer et mettre en œuvre une politique dynamique de l'insertion professionnelle**
- ❖ **Consolider l'organisation et la gestion administrative et financière, tout en tirant parti des compétences transférées**

La présente convention précisera :

- **les objectifs et actions prioritaires,**
- **les moyens attribués à travers une annexe financière**
- **le rappel du bilan de la convention 2004-2007 (Pièce jointe n° 1)**
- **la déclinaison des axes stratégiques en projets opérationnels (Pièce jointe n° 2)**
- **les indicateurs de suivi (Pièce jointe n° 3)**
- **l'offre de formation habilitée pour la période 2009-2012 (Pièce jointe n° 4)**

**I. Franchir de nouveaux seuils qualitatifs, tout en confortant le socle global**

**1. Formation**

En matière de formation, le projet 2009-2012 de l'Université de Corse se distingue par deux orientations très fortes : le développement de parcours de haut niveau, avec comme projet phare la création d'une Ecole d'Ingénieurs, et la mise en place de parcours de réussite. L'intégration de l'IUFM constitue également un chantier stratégique, dans un contexte national de réforme de la formation des maîtres. Sont programmées enfin un ensemble d'actions structurantes visant à renforcer l'attractivité de l'offre de formation.

**a. Les Parcours de haut niveau**

L'Université souhaite désormais capter un flux significatif des meilleurs bacheliers insulaires. Ce positionnement répond à la préoccupation de proposer à ces étudiants des perspectives attrayantes de formation d'excellence, en adéquation avec leur potentiel.

Ainsi, après avoir mis en place un PCEM1 en 2004, l'Université proposera à partir de la rentrée 2009 dans son offre de formation :

- Un cycle complet de sciences politiques ouvert dès la rentrée 2008/2009 en L1, en partenariat avec l'IEP d'Aix en Provence
- Une préparation, dès la rentrée 2009, sous forme de DU : PEIP (préparation pour élèves ingénieurs Polytech), à l'entrée dans les écoles d'ingénieurs du réseau Polytech et dès lors que la CTI se sera prononcée pour la reconnaissance du titre d'ingénieurs, une école d'ingénieurs, intégrée au réseau Polytech, qui pourra à terme proposer cinq spécialités (Environnement, Énergies Renouvelables, Informatique, Génie de l'Habitat et Qualité Environnementale, Agroalimentaire), en adéquation avec les compétences scientifiques de l'établissement et les problématiques de développement du tissu socio-économique de la Corse.
- Deux années de classes préparatoires aux concours d'entrée aux écoles de commerce seront proposées en préfiguration à l'ouverture d'une école de commerce intégrée dès lors que l'évaluation en aura été positive. Cette école se développera en cohérence avec les formations délivrées par l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université.

**b. Les Parcours de réussite**

Dans le cadre des orientations nationales et en s'appuyant sur ses atouts spécifiques, l'Université s'attachera à promouvoir très fortement la réussite de ses étudiants. Trois actions structurantes et complémentaires sont destinées à cet objectif prioritaire :

- le développement des liaisons enseignement secondaire - enseignement supérieur, à travers le développement d'entretiens individualisés auprès des lycéens de terminale, l'amélioration des dispositifs de promotion de l'Université, la désignation d'un enseignant



réfèrent par établissement, l'association des enseignants du secondaire aux projets universitaires, la création de clubs scientifiques au sein des lycées et un accès privilégié des lycéens à l'Espace Numérique de Travail de l'Université

- le renforcement des actions d'information et d'orientation auprès des étudiants inscrits à l'Université
- la mise en place du Plan Licence, qui prévoit notamment un enseignement pratiqué en groupes de taille réduite, la consolidation des bases, le développement de pratiques pluridisciplinaires, l'acquisition de la méthodologie universitaire, le tutorat d'accueil et d'accompagnement, la création de modules de culture générale et le renforcement du contrôle continu.

### ***c. L'intégration de l'IUFM :***

Si la spécificité des missions de l'IUFM doit être garantie en sa qualité de prestataire privilégié de l'Etat, son intégration au sein de l'Université de Corse offre une véritable opportunité de bâtir un projet original et ambitieux de formation des formateurs, au cœur du projet d'établissement. C'est donc dans une perspective résolument tournée vers des enjeux d'innovation et de modernité qu'est envisagé le processus d'intégration. Les actions prioritaires porteront dans la période quadriennale sur les objectifs suivants :

- Construire un continuum diplômant de formation, dans le cadre de la réforme en cours de la mastérisation des métiers de l'enseignement, ce qui implique :
  1. De mettre en œuvre un processus d'ensemble intégrant la sensibilisation d'un nombre important de jeunes lycéens et d'étudiants aux métiers de l'enseignement, leur pré-professionnalisation, leur formation initiale et initiale continuée (T1, T2) et l'essentiel de leur formation tout au long de leur vie professionnelle (formation continue),
  2. Rendre « diplômante » toute action de formation initiale ou continue dans le domaine de l'éducation à organiser sous la forme d'une alternance (aller-retour terrain/formation),
  3. Mettre en synergie le dispositif de formation des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et la recherche produite par l'Université dans ce domaine.
- Déployer un dispositif d'innovation pédagogique dans le cadre d'un modèle d'intégration pluraliste au service d'une citoyenneté culturelle : bi-plurilinguisme ; accès aux TIC pour tous les apprenants ; éducation à l'environnement ; connaissance du patrimoine culturel de la Corse.
- Anticiper les besoins en ressources humaines : dans le contexte national, en prenant appui sur le référentiel des compétences annexé au cahier des charges de la formation des maîtres ; dans le contexte local, en se référant au Plan régional de développement de la formation et au Plan de développement de la langue corse.

#### **d. Les objectifs de consolidation :**

Au-delà de ces nouveautés importantes, l'Université maintient le cap des objectifs affichés dans la convention d'application 2004-2007 :

- Renforcer l'attractivité internationale de l'offre, en affichant clairement les domaines d'excellence de l'établissement et prendre en compte les nouveaux besoins exprimés par le marché du travail local. La carte de formations 2009-2012 reflètera cette double exigence
- Renforcer l'attractivité des formations à vocation technologique
- Conforter le rôle de l'école doctorale dans la stratégie pédagogique de l'établissement
- Développer les formations en santé, avec en point de mire la mise en place du LMD santé, de la formation médicale continue, du LMD en soins infirmiers et de la préparation aux concours d'entrée dans les écoles paramédicales. A cette fin, le département santé prendra la forme d'un Institut Universitaire de Santé.
- Consolider la professionnalisation des contenus et mettre en place un centre de certifications en langues et en informatique
- Poursuivre les démarches engagées pour permettre la mise en place d'une agrégation en Langue et Culture Corses et d'un CLES de langue corse.
- Amplifier la dynamique d'offre en matière de formation continue
- Impulser, sur la base d'une compétence aujourd'hui mieux maîtrisée, le développement des formations numériques

## **2. Recherche/Valorisation**

La politique scientifique de l'Université s'articule autour de sept projets de recherche pluridisciplinaires : « Feux de forêts », « Gestion et valorisation des Eaux en Méditerranée », « Dynamiques des Territoires et Développement Durable », « Identités et Cultures : les processus de patrimonialisation », « Energies Renouvelables », « Ressources Naturelles », « Technologies de l'Information et de la Communication ». Ces projets constituent l'identité scientifique de l'Université.

L'objectif principal pour la période 2009-2012 est de poursuivre la montée en puissance des projets à travers un accroissement significatif de la production scientifique et de conforter la structuration des unités de recherche : les Unités Mixtes de Recherche « Systèmes pour l'Environnement » (UMR SPE 6134) et « Lieux, Identités, Espaces, Activités » (UMR LISA 6240), la Fédération de Recherche « Environnement et Société » (FRES 3041) et l'Unité Mixte de Services « Institut d'Etudes scientifiques de Cargèse » (UMS 820).

Concernant les aspects administratifs, une démarche de consolidation et d'adaptation des processus de gestion de la recherche aux évolutions en cours sera mise en œuvre (veille opérationnelle sur les appels à projets, accompagnement fort dans la gestion des contrats, développement des ressources et des compétences,...).

Dans cette perspective de performance, l'Université renforcera sa politique de partenariat avec les grands organismes de recherche, en particulier le CNRS, l'INRA

et l'INSERM. Elle signera avec chacun d'entre eux une convention qui viendra compléter le dispositif contractuel.

Par ailleurs, l'Université de Corse souhaite franchir un cap très important dans le domaine de valorisation de la recherche. Elle est à l'initiative de trois actions structurantes de transfert :

- un projet dédié aux ENR, labellisé par le pôle de compétitivité Capénergies, qui prévoit la création d'une plateforme technologique solaire à Vignola et le développement des projets Myrte et Paglia Orba, dans le cadre d'un partenariat public-privé
- un projet dédié à l'aquaculture, qui prévoit sur la région bastiaise la réalisation d'un centre de recherche en biologie marine et d'une plateforme technologique destinée à la production et à la gestion de ressources halieutiques
- un projet dédié à la réalisation de produits de diffusion innovants en matière de politique linguistique et patrimoniale telle que définie et constituée dans la « Médiathèque culturelle de la Corse et des Corses » de l'UMR 6240 LISA

L'Université s'attachera également, toujours dans une perspective de rayonnement et de contribution au développement du territoire, à :

- Accroître les dépôts de brevet
- Mettre à disposition des professionnels les plateaux techniques spécialisés (Ex : laboratoire Miel et Pollen, à l'origine de la labellisation AOC du miel de corse)
- Renforcer son implication dans la mise en œuvre des politiques territoriales de soutien à la société de la connaissance, à l'instar des politiques de R/D et d'incubation ou du programme « Corse économie numérique »
- Pérenniser ses actions de diffusion de la culture scientifique (université inter-âge, cycles de conférences, faculté mondiale de l'eau, sciences/jeunes citoyens)
- Affirmer encore plus fortement son engagement citoyen

### **3. Relations internationales**

L'Université s'inscrit dans la perspective d'un renforcement de la dimension internationale de ses formations et de sa recherche. Elle consacrera en priorité ses actions à :

- Accroître l'attractivité internationale de son plateau Masters
- Favoriser la mobilité de ses étudiants et de ses enseignants-chercheurs
- Accueillir des chercheurs de réputation internationale sur des postes réservés

Par ailleurs, la politique de coopération internationale de l'Université se déploie désormais dans un cadre structuré. Son adhésion en tant que membre fondateur au Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Euro-méditerranéen, en partenariat

avec les Universités de Nice Sophia-Antipolis, Sud Toulon Var, Paris VI, Gênes et Turin, s'inscrit dans une volonté stratégique de nouer des alliances durables sur l'aire euro-méditerranéenne. C'est dans la même logique qu'elle construit aujourd'hui un réseau transfrontalier avec les Universités de Gênes, Pise, Cagliari et Sassari, dans le cadre du programme européen Marittimo (d'ores et déjà plusieurs dossiers déposés).

Enfin, l'Université a initié depuis 2007 un processus de constitution d'un Réseau universitaire d'excellence des îles. Ce projet vise à promouvoir le thème de l'insularité comme champ exploratoire du développement durable. Il se matérialisera par la mise en œuvre, à partir de 2009, de programmes d'échange scientifique, sur la base des sept projets de recherche de l'Université de Corse.

#### **4. Vie étudiante**

L'Université poursuivra le développement de sa politique d'accueil et d'animation culturelle et sportive sur le campus, en visant une qualité de standard international.

En matière d'accueil, une attention particulière sera accordée à deux publics distincts : les étudiants internationaux d'une part, les étudiants handicapés d'autre part, pour lesquels l'Université a déjà réalisé plusieurs opérations d'aménagement.

La vie du campus demande également un renforcement de la reconnaissance des activités étudiantes non académiques, l'appui aux projets et initiatives étudiantes, à la vie associative.

Sur le plan culturel, l'Université dispose aujourd'hui d'une salle « Spaziu di Cultura Natale Luciani » qui permettra le développement de nombreuses activités de création et de représentation, facilitera les pratiques culturelles et la relation entre le campus et la ville de Corte.

Enfin, compte tenu de l'observation de phénomènes de précarisation des conditions de vie d'un nombre croissant d'étudiants, de l'importance de ces aspects et des questions de santé pour le bien être des personnes et la réussite de leurs études, l'Université se rapprochera du CROUS et d'autres acteurs territoriaux et associatifs impliqués dans cette problématique sociale pour amorcer une action concertée de soutien aux étudiants les plus exposés.

En collaboration avec le CROUS et l'Observatoire Régional de la Santé, l'Université s'attachera à caractériser de façon analytique et détaillée ce phénomène afin de pouvoir adopter des mesures pertinentes.

## **II. Structurer et mettre en œuvre une politique dynamique de l'insertion professionnelle**

Nouvelle mission de l'Université, l'insertion professionnelle constituera un champ d'action prioritaire de la période 2008-2011. L'objectif central est d'améliorer dans les prochaines années la capacité insertionnelle de l'établissement, en permettant en particulier aux étudiants d'accéder à des trajectoires professionnelles de qualité en rapport avec leurs compétences. C'est dans cette perspective qu'un schéma directeur de l'insertion professionnelle a été élaboré, définissant les axes

DPMA 2/7/09 15:12

Mise en forme : Puces et numéros

stratégiques, les actions prioritaires et les moyens qui seront nécessaires pour accroître fortement la performance de l'Université dans ce domaine.

## **1. Le schéma directeur de l'insertion professionnelle**

Ce dispositif identifie trois objectifs majeurs :

### **a. Mettre l'insertion au cœur de la démarche de formation :**

Il s'agira d'insérer un certain nombre d'actions d'insertion professionnelle dans les programmes pédagogiques, en particulier :

- La mise en œuvre d'ateliers de préparation à l'insertion professionnelle et à la recherche d'emploi
- La généralisation d'une unité d'enseignement Projet professionnel de l'étudiant
- L'instauration d'un supplément au diplôme
- Le développement de la culture entrepreneuriale, notamment aux niveaux M et D
- Le développement des activités du bureau des stages et création d'une bourse d'emplois qualifiés

### **b. Le développement de la formation en alternance**

Compte tenu des caractéristiques du tissu local d'entreprises, la formation en alternance constitue un mode de transmission des connaissances et des compétences adapté à la situation de nombreux jeunes sous contrat de travail.

L'Université souhaite dynamiser ce vecteur stratégique d'insertion professionnelle au sein de toutes les composantes et à tous les niveaux de certification (LMD). Pour accompagner cette montée en charge, elle se dotera d'un CFA universitaire.

### **c. Organiser et dynamiser les relations avec les acteurs du monde du travail**

Les relations entre l'Université et le tissu socio-économique se sont développées au cours de la dernière décennie. Ce rapprochement doit être poursuivi et renforcé, à travers la multiplication d'actions d'information, de promotion et de valorisation de l'offre de formation de l'université auprès des entreprises, des administrations et du secteur associatif.

Plus encore, ces relations doivent s'inscrire dans un cadre organisé. Il importe donc aujourd'hui de les structurer aux fins d'une meilleure qualité de l'insertion professionnelle des étudiants et d'une contribution plus efficace de l'Université au développement territorial.

Ceci amènera l'Université à développer un « contrat d'interface ». Ce dispositif de coordination prendra en compte les problématiques suivantes : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, offre d'emplois et de stages, formation tout au long de la vie, versement de la taxe d'apprentissage, participation voire intégration des professionnels dans les formations de l'établissement.

Ce contrat permettra, une fois établi, de fortifier et de pérenniser l'interactivité entre le pôle universitaire et le monde du travail. Il sera mis en œuvre dans le cadre de partenariats scellés avec les acteurs et institutions concernés par cet enjeu stratégique.

Enfin, une attention particulière sera portée aux liens entre valorisation de la recherche et insertion professionnelle. L'Université s'attachera ainsi à favoriser le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche par des échanges entre ses forces scientifiques et les PME-PMI insulaires pour permettre d'accroître la capacité d'innovation des entreprises, notamment par l'intégration de personnel de recherche et de jeunes diplômés. Cette démarche s'effectuera en particulier dans le cadre du dispositif régional « Corse Esprit d'Entreprise ».

## **2. Mobilisation d'une task force au sein du bureau d'aide à l'insertion professionnelle**

DPMA 2/7/09 15:12

Mise en forme : Puces et numéros

Compte tenu de ce plan de charge important et ambitieux, l'Université de Corse créera au sein du Service administratif SCUJO-IP un bureau d'aide à l'insertion professionnelle, véritable plateforme d'ingénierie et de ressources dédiée à la concrétisation de la stratégie globale.

Au sein de ce bureau sera mobilisée une task force qui aura pour objectif :

- une offre d'entretiens et de conseils individualisés auprès de chaque lycéen de l'Académie de Corse inscrit en terminale aboutissant à une préinscription adaptée au profil de l'étudiant. Cet accompagnement se doublera d'une information et d'un suivi s'attachant à faciliter les procédures administratives d'inscription à l'Université et au CROUS et à permettre aux futurs étudiants de mieux connaître l'environnement social et culturel du campus
- l'accueil à l'Université de tous les nouveaux bacheliers et l'orientation active des étudiants tout au long de leur cursus
- le déploiement de toutes les actions d'ingénierie relatives à l'insertion professionnelle
- le suivi approfondi des cohortes de diplômés et de non diplômés au sein d'un Observatoire de la Formation et de l'Insertion professionnelle créé à cet effet
- la mise en place et le développement du contrat d'interface à travers un investissement de terrain

## **III. Consolider la gestion administrative et financière, tout en tirant parti des compétences transférées**

DPMA 2/7/09 15:12

Mise en forme : Puces et numéros

La période 2009-2012 correspond à une nouvelle période contractuelle (Vague C), placée dans une perspective de refondation des principes et des modalités de la politique contractuelle de l'Etat, et à la mise en place des responsabilités et compétences élargies ouvertes par la loi LRU.

L'Université de Corse s'est portée candidate par un vote à l'unanimité du Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2007 à l'accession à l'autonomie en matière de ressources humaines, financières et patrimoniales.

L'audit réalisé par l'IGAENR ayant abouti favorablement, l'Université de Corse fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 du groupe des dix huit Universités autonomes. Une expérimentation sera par ailleurs conduite dans le cours de l'année 2009 pour déterminer les conditions juridiques et techniques du transfert du patrimoine immobilier.

Cette dynamique positive s'inscrit dans le cadre des progrès très importants accomplis par l'Université dans les domaines de l'administration et du pilotage au cours des trois dernières années. L'objectif pour la période 2009-2012 est donc de pérenniser cette dynamique, en l'articulant aux exigences nouvelles relatives à l'autonomie.

L'évolution des fonctions d'administration et de gestion à l'horizon 2012 s'articule autour de plusieurs axes principaux :

- ✓ Poursuivre l'effort de professionnalisation des fonctions support au service des projets
- ✓ Gérer les risques
- ✓ Optimiser la gestion des ressources humaines et des ressources financières
- ✓ Assurer la croissance continue de l'Université

Ces objectifs se déclineront au sein de cinq fonctions supports.

### **1. Gestion budgétaire, financière et comptable**

- **Objectifs prioritaires**

- ✓ Faire du budget un outil de pilotage intégrant l'ensemble des moyens de l'Université et traduisant ses priorités d'action et leur déclinaison par unités budgétaires dans une logique de contrats d'objectifs
- ✓ Améliorer la qualité comptable en vue d'une certification annuelle des comptes à partir de 2010
- ✓ Développer les capacités de prévision financière pluriannuelle et de suivi annuel et infra-annuel
- ✓ Conforter la pratique de l'amortissement

- **Modalités**

- ✓ Renforcement des compétences et rehaussement des qualifications aux différents niveaux de gestion
- ✓ Révision des processus et diffusion de procédures renouvelées
- ✓ Développement des outils et démarches de pilotage ; évaluation et contrôle qualité

### **2. Gestion des ressources humaines**

- **Objectifs prioritaires**

- ✓ Budgétiser et gérer la masse salariale et les emplois dans le respect des plafonds contractuels
- ✓ Développer la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences
- ✓ Améliorer l'attractivité de l'Université

- ✓ Favoriser le développement et l'adaptation des ressources et des compétences professionnelles

- **Modalités**

- ✓ Renforcement et développement du niveau d'expertise de la Direction des RH
- ✓ Consolidation des outils et des démarches de pilotage, de suivi et d'évaluation
- ✓ Elaboration d'un schéma prévisionnel des emplois et des recrutements d'enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs en cohérence avec la stratégie globale
- ✓ Mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement (concours et personnels contractuels) et de formation des personnels IATOS
- ✓ Elaboration et diffusion d'un bilan social annuel

### 3. Gestion du patrimoine

- **Objectifs prioritaires**

- ✓ Expérimentation, puis pérennisation des opérations d'investissement
- ✓ Adapter le patrimoine universitaire aux besoins de la formation et de la recherche, ce qui nécessite de rationaliser les choix patrimoniaux (mise en œuvre du Schéma directeur des constructions et/ou mise en place de solutions d'attente)
- ✓ Optimiser le rendement patrimonial
- ✓ Développer et stabiliser une démarche qualité : sécurité des personnes, accessibilité, politique de développement durable...

Il s'agira d'adapter les capacités de l'établissement à l'exercice des responsabilités du propriétaire, de développer ses capacités stratégiques et opérationnelles, de garantir enfin la soutenabilité financière des opérations d'investissement

- **Modalités**

- ✓ Renforcement des ressources et des compétences
- ✓ Optimisation de la programmation de la maintenance immobilière
- ✓ Optimisation de l'utilisation et de la gestion des locaux
- ✓ Sécurisation du dispositif de transfert financier

### 4. Système d'information et de pilotage

- **Objectifs prioritaires**

- ✓ Renforcer le dispositif de pilotage (suivi des indicateurs internes et contractuels)
- ✓ Finaliser l'homogénéisation interne des systèmes d'information
- ✓ Diffuser la culture de pilotage et d'évaluation au sein de toute l'université
- ✓ Consolider les démarches d'auto-évaluation
- ✓ Poursuivre le développement des TICE



- **Modalités**

- ✓ Mise en place d'un Conseil d'Orientation Stratégique du Système d'Information
- ✓ Révision du schéma directeur du système d'information
- ✓ Refonte de l'architecture du système d'information
- ✓ Renforcement de la Cellule Pilotage
- ✓ Soutiens méthodologiques et accompagnement dans la démarche de pilotage pour la conduite de projets structurants ou spécifiques
- ✓ Evolution de l'espace numérique de travail avec mise en place de nouveaux services pour les étudiants

## 5. Gestion administrative de la scolarité et de la vie étudiante

- **Objectifs prioritaires**

- ✓ Adapter l'administration de la scolarité, de la vie étudiante, de l'information, de l'orientation et de l'insertion professionnelle au projet de l'Université
- ✓ Favoriser le suivi personnalisé des étudiants, facteur de réussite
- ✓ Améliorer la qualité des services rendus aux usagers

- **Modalités**

- ✓ Dans le cadre de l'Audit participatif réalisé en 2008, projet de service : réorganisation, révision des processus, élaboration de manuels de procédures
- ✓ Développement des ressources et des compétences des personnels administratifs

Fait en trois exemplaires à  
Le

*Le Préfet de Corse,*

*Le Président  
du Conseil Exécutif de Corse,*

**Stéphane BOUILLON**

**Ange SANTINI**

*Le Recteur de l'Académie de Corse  
Chancelier des Universités,*

*Le Président  
de l'Université de Corse,*

**Michel BARAT**

**Antoine AIELLO**

DPMA 2/7/09 15:12

Mise en forme : Puces et numéros

**ANNEXE FINANCIÈRE A LA CONVENTION TRIPARTITE  
D'APPLICATION 2009-2012**

➤ **Concernant l'Etat**

L'Université de Corse recevra chaque année une dotation comprenant le plan licence, les crédits contractuels et la dotation correspondante aux emplois créés <sup>1</sup> :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>TOTAL</b>
Plan licence	274 474 €	375 000 €	475 000 €	475 000 €	<b>1 599 474 €</b>
Dotation contractuelle	590 000 €	640 000 €	690 000 €	690 000 €	<b>2 610 000 €</b>
Dotation cumulée correspondant aux emplois (emplois équivalent euros)	270 000 € (6)	900 000 € (14)	1 350 000 € (10)	1 530 000 € (4)	<b>4 050 000 € (34)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 134 474 €</b>	<b>1 915 000 €</b>	<b>2 515 000 €</b>	<b>2 695 000 €</b>	<b>8 259 474 €</b>

créations d'emplois statutaires	6	14 <sup>2</sup>	12	9	<b>41</b>
---------------------------------	---	-----------------	----	---	-----------

L'abondement des crédits correspondant aux emplois statutaires créés sera négocié annuellement dans le cadre de la dotation globale de masse salariale.

➤ **Concernant la Collectivité Territoriale de Corse**

La Collectivité Territoriale de Corse s'engage à financer l'Université de Corse sur la base d'un modèle partagé de matrice de coûts ainsi que par des financements spécifiques.

Le modèle de matrice est défini comme suit :

<sup>1</sup> Soutien financier de l'Etat sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice.

<sup>2</sup> Dont 2 emplois au titre de l'IFREMER afin de solder la convention d'application 2004/2007

Destinations LOLF	Indicateurs de coût	2008-2009		
Pédagogie et recherche	Formation : 9 812 € par année de formation	9 812,00 €	165	1 618 980,00 €
	Recherche : 1 780 € par personnel de recherche	1 780,00 €	178	316 840,00 €
Ressources immobilières	Maintien, utilisation et adaptation du patrimoine : 73 € par m <sup>2</sup>	73,00 €	32000	2 336 000,00 €
	Télécommunications/Affranchissement : 512 € par personnel	512,00 €	506	259 072,00 €
Ouverture internationale	Déplacements : 51 € par étudiant	51,00 €	3686	187 986,00 €
Services à l'étudiant	Documentation : 77 € par inscrit BU	77,00 €	3686	283 822,00 €
	Vie étudiante : 31 € par étudiant	31,00 €	3686	114 266,00 €
Ressources TIC	Maintenance : 71 € par étudiant + personnel	71,00 €	4192	297 632,00 €
	Equipement : 191 € par étudiant + personnel	191,00 €	4192	800 672,00 €
Gestion et pilotage	Fonctionnement : 272 € par étudiant+personnel	272,00 €	4192	1 140 224,00 €
	Equipement : 66 € par étudiant + personnel	66,00 €	4192	276 672,00 €
Total				7 632 166,00 €
	<b>Ressources Propres</b>			937 050,00 €
Financement CTC				6 695 116,00 €

Il s'appuiera pour la période 2009-2012 sur les principes suivants :

- Application des coûts unitaires actés en 2006 et non inflatés
- Actualisation annuelle des autres paramètres

Pour l'année 2009, le calcul matriciel aboutit à un financement d'un montant égal à 6 695 116 € affecté à l'Université de Corse réparti comme suit :

Matrice de Financement	Dotation Equipement Matrice	Dotation Grosse Maintenance	Dotation Fonctionnement Matrice	Locations immobilières IUFM	Total
Année 2009	1 727 081,00 €	500 000,00 €	4 348 035,00 €	120 000,00 €	<b>6 695 116,00 €</b>

Les financements spécifiques directement attribués à l'Université de Corse sont établis pour la période 2009-2012 de la manière suivante :

	2009	2010	2011	2012	TOTAL
C2E	430 000,00 €	590 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	2 520 000,00 €
<b>Total</b>	<b>430 000,00 €</b>	<b>590 000,00 €</b>	<b>750 000,00 €</b>	<b>750 000,00 €</b>	<b>2 520 000,00 €</b>

Par ailleurs, elle soutiendra la formation continue universitaire et le centre de formation des apprentis du supérieur dans le cadre du Programme Régional de la Formation Professionnelle, Continue et d'Apprentissage.

➤ **Concernant l'Université de Corse**

L'Université de Corse s'engage à mobiliser son savoir-faire, ses financements propres et ses ressources humaines afin d'atteindre les objectifs fixés dans cette convention.